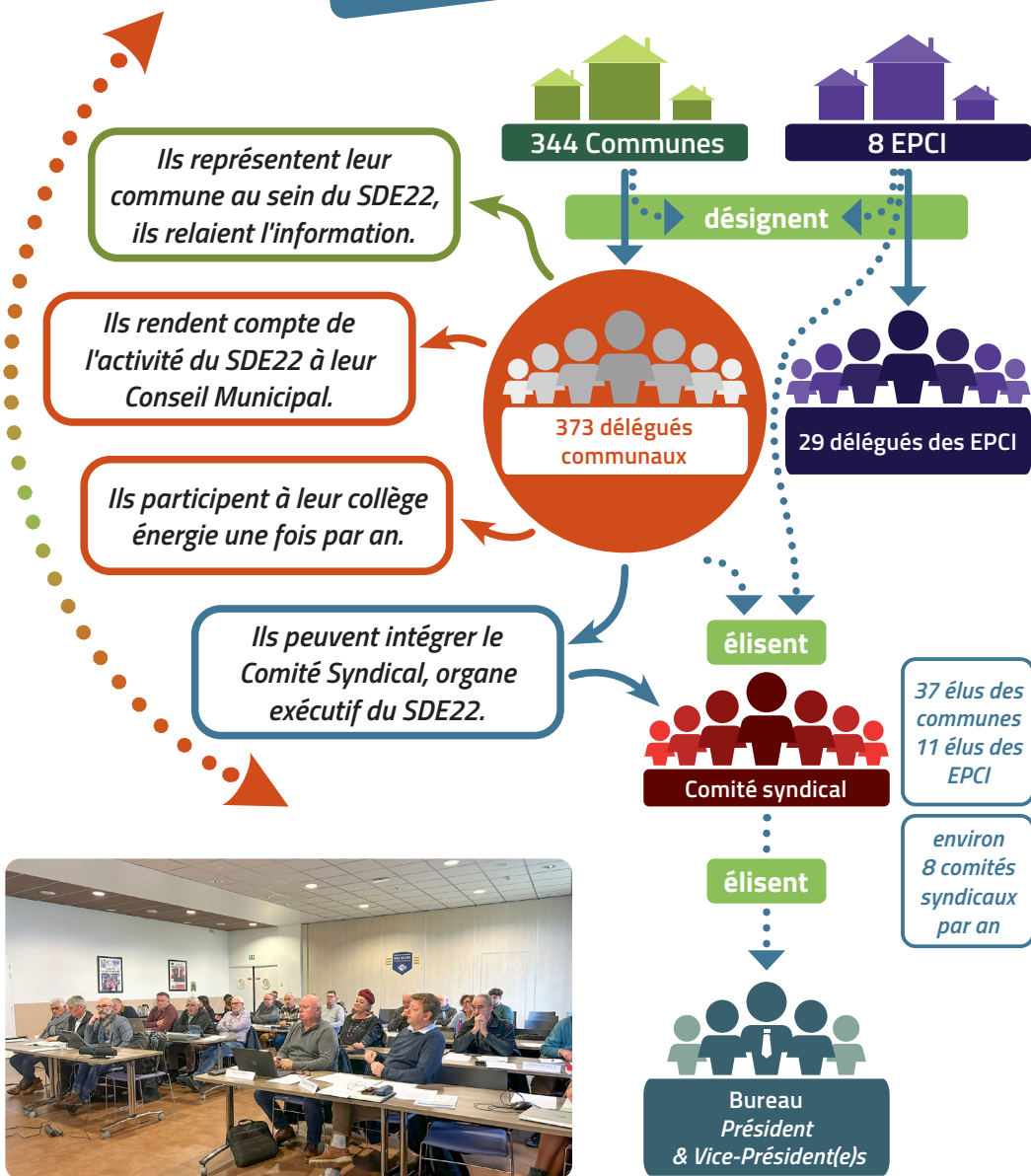




Le rôle du délégué du SDE22 en bref



Guide du délégué au SDE22

Suite aux élections municipales 2026, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor renouvelle ses délégués.

Ce guide a pour objectif de vous informer sur leurs rôles et leurs missions.

LE SDE22, PARTENAIRE ÉNERGIE DES COLLECTIVITÉS COSTARMORICAINES

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) est un syndicat mixte fermé qui regroupe les **344** communes et les **8** Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département.

Le SDE22 accompagne les **communes et intercommunalités** dans leurs projets d'aménagement de distribution d'énergie et de mise en œuvre de la **transition énergétique**.

Le SDE22 est :

- propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz
- maître d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux électriques

Nos objectifs

- Apporter notre expertise
- Mutualiser les moyens
- Optimiser les coûts
- Accompagner les territoires au changement climatique



Nos compétences

- Distribution d'électricité
- Éclairage public
- Infrastructures de télécommunications
- Réseaux de gaz
- Achats d'énergies
- Rénovation énergétique du patrimoine bâti
- Production d'énergies renouvelables
- Mobilités décarbonées
- Conseil aux collectivités

Devenez **délégué** de votre commune au SDE22 pour porter la voix de votre territoire et **participer aux décisions** qui façonnent l'avenir énergétique des Côtes d'Armor.

Retrouvez l'ensemble des informations relatives au SDE22 sur **www.sde22.fr**

votre rôle

➤ **représenter** votre commune au sein du SDE22

➤ être le **relais d'information** entre la commune et le SDE22

➤ être **informé** des dispositifs techniques et financiers

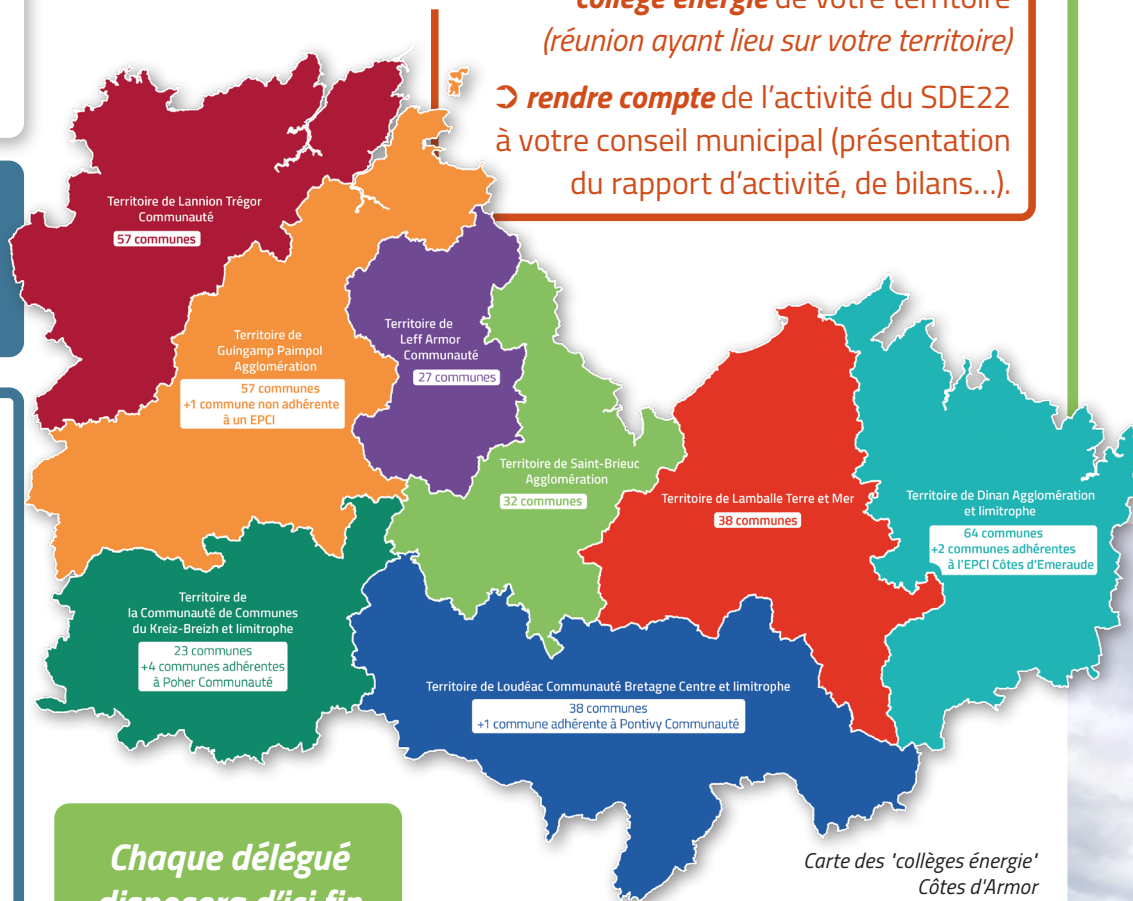
➤ rejoindre un réseau **d'élus impliqués** sur les questions énergétiques

➤ avoir la possibilité d'**intégrer le Comité Syndical**, organe exécutif du SDE22, et **participer aux décisions structurantes** pour les réseaux, l'éclairage public, la mobilité décarbonée, les énergies renouvelables...

vos engagements

➤ assister à la **réunion annuelle du collège énergie** de votre territoire (réunion ayant lieu sur votre territoire)

➤ **rendre compte** de l'activité du SDE22 à votre conseil municipal (présentation du rapport d'activité, de bilans...).



Chaque délégué disposera d'ici fin 2026 d'un **accès extranet personnel** lui permettant d'accéder à des **ressources documentaires dédiées**.

la parité

La composition du Comité Syndical émane des conseils municipaux et communautaires. Il appartient donc aux exécutifs locaux d'agir pour favoriser **la diversité et la parité** au sein du SDE22.

transition énergétique

Pour contribuer aux enjeux de la **transition énergétique** en Côtes d'Armor

- **Modernisation** des réseaux d'électricité et d'éclairage public
- Amélioration de la **performance** énergétique
- Soutien aux **mobilités propres**
- Développement des énergies **renouvelables**

